



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/844

Convention de groupement de commandes entre le Centre communal d' action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la réalisation de diagnostics de réseaux d'eau sanitaire

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/844 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE DE
LYON ET LA VILLE DE LYON POUR LA REALISATION
DE DIAGNOSTICS DE RESEAUX D'EAU SANITAIRE
(DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES
BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville de Lyon
et le Centre communal d'action sociale de Lyon proposent de constituer un groupement
de commandes en vue de la passation de consultations, dans le respect du code de la
commande publique, portant sur la réalisation de diagnostics de réseaux d'eau sanitaire.

Conformément à l'article L 2113-6 du code de la commande publique, la Ville de Lyon et
le CCAS entendent constituer un groupement de commandes dit d'intégration totale pour
cette consultation.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par la
convention jointe au rapport.

Ainsi, la Ville de Lyon, représentée par son Maire, est désignée coordonnateur du
groupement et sera chargée outre les procédures de passation, de signer les accords-
cadres et marchés, de les notifier et de les exécuter au nom des membres du groupement.

La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, la Ville de Lyon.

La convention de groupement de commandes sera soumise dans les mêmes termes à
l'approbation du Conseil d'administration du CCAS.

Vu l'article L 2113-6 du code de la commande publique ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le
CCAS de Lyon, portant sur la réalisation de diagnostics de réseaux d'eau sanitaire est
approuvée.
- 2- En sa qualité de coordonnateur du groupement, M. le Maire est autorisé à signer les
accords-cadres et marchés conclus dans le cadre du groupement.

- 3- La Ville de Lyon prend en charge tous les frais de publicité, la dépense correspondante sera imputée à l'article 6231, fonction 020 du budget en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET